

Sivens : Comment le pouvoir a réécrit la mort de Rémi Fraisse

mercredi 19 novembre 2014, par [ALLIES Stéphane](#), [DELEAN Michel](#), [FESSARD Louise](#), [LINDGAARD Jade](#), [MAGNAUDEIX Mathieu](#) (Date de rédaction antérieure : 14 novembre 2014).

Après les révélations de Mediapart sur la mort de Rémi Fraisse, le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve et le patron de la gendarmerie nationale Denis Favier ont mené une contre-offensive médiatique toute la journée de jeudi. L'objectif ? Masquer le fait que les autorités savaient dès la nuit du dimanche 26 octobre qu'une grenade offensive était à l'origine de la mort du jeune botaniste. Une question demeure : quel a été le rôle de Matignon ?

Sommaire

- [Un communiqué calamiteux](#)
- [Le ministre qui ne savait rien](#)
- [La politique de l'autruche](#)
- [Des « blessés » mis en avant](#)
- [Des consignes de prudence ou](#)
- [Pourquoi défendre cette \(...\)](#)
- [En deux mois, pourquoi aucune](#)
- [Pourquoi la gendarmerie \(...\)](#)
- [Comment le pouvoir a organisé](#)

Selon les éléments d'enquête révélés dès le 6 novembre par Mediapart puis à nouveau mercredi 13, les gendarmes, aux prises avec les manifestants sur le chantier du barrage de Sivens, la nuit du 25 au 26 octobre, ont immédiatement compris que Rémi Fraisse venait très certainement d'être tué par une grenade offensive, et l'ont consigné sur leur journal de bord. Bernard Cazeneuve assure quant à lui avoir découvert tous les PV dans la presse.

Mais le ministre de l'intérieur explique jeudi 13 novembre que, dans la nuit du 26 octobre, le patron de la gendarmerie, qui l'informe de la mort de Rémi Fraisse, lui parle également du tir concomitant d'une grenade offensive. Sans certitude sur le lien de causalité, selon le récit désormais bien rodé des deux hommes. Ce dimanche 26 au matin, « *La gendarmerie me dit : nous doutons que cette grenade offensive soit à l'origine de la mort de Rémi Fraisse* », déclare le général Favier, jeudi sur RTL. « *Le ministre est informé en début de matinée sur les faits avec la connaissance d'un engagement dur au maintien de l'ordre, avec concomitance d'un tir de grenade offensive, mais en aucun cas nous avons su la journée du dimanche qu'il y avait un lien entre la grenade et le décès de Rémi Fraisse* », assène Denis Favier.

Un communiqué calamiteux

Le tout premier communiqué officiel, diffusé par la préfecture du Tarn le dimanche 26 au matin, évoque la simple « *découverte* » d'un corps par les gendarmes à 2 heures du matin. Sur France Inter

jeudi matin, puis lors d'une conférence de presse en fin de journée place Beauvau, Bernard Cazeneuve se réfugie derrière la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice, affirmant avoir « *choisi d'assurer les conditions d'un travail serein de la justice* » pour éviter les erreurs de certains de ses prédécesseurs. Feignant d'ignorer qu'il dispose d'une autorité de tutelle sur les gendarmes, et qu'on peut aussi mentir par omission.

Accusé d'avoir trop tardé à réagir après la mort de Rémi Fraisse, Bernard Cazeneuve se défend donc en expliquant ne pas avoir voulu interférer avec une enquête judiciaire en cours. C'est pourtant bien son ministère qui, selon nos informations, a validé le communiqué trompeur de la préfecture du Tarn, qui le dimanche 27 octobre à 9 h 55, fait croire à la France entière que « *le corps d'un homme a été découvert dans la nuit de samedi à dimanche sur le site du barrage contesté de Sivens (Tarn)* », sans plus de détails. Alors que l'État sait déjà que le jeune manifestant a très probablement été tué par l'explosion d'une grenade offensive. Et que la dépouille du jeune homme, recueillie par les gendarmes quelques instants après son décès, a déjà fait l'objet d'une première expertise médico-légale pendant la nuit.

Cet élément de langage surréaliste, digne d'une série policière américaine, est repris en fin de journée, à 19 h 40, par un communiqué du ministère de l'intérieur : « *Le corps d'un jeune homme a été découvert vers 2 h 00. Les secours ont malheureusement constaté son décès.* » Pourquoi ne pas avoir écrit, tout simplement, qu'un homme avait perdu la vie lors d'affrontements avec les forces de l'ordre ?

« *Quand j'apprends cet événement, je ne souhaite qu'une chose, c'est que la justice qui est déjà saisie de cette affaire communique, elle ne le fait pas* », explique Bernard Cazeneuve jeudi matin 14 novembre sur France Inter. « *Je ne souhaite pas que l'on puisse reprocher au ministère de l'intérieur d'avoir caché la mort d'un jeune homme à l'occasion d'une opération de maintien de l'ordre.* » Le ministère de l'intérieur prend langue avec celui de la justice, tôt dimanche 26, pour demander un communiqué du procureur d'Albi, qui n'arrive pas. La justice ne semble pas vouloir de la patate chaude. L'intérieur s'impatiente. « *Par conséquent je demande au préfet, qui est sur place, en contact avec la gendarmerie de bien vouloir lui-même communiquer cette mort pour qu'on ne puisse pas nous reprocher de l'avoir cachée* », explique Cazeneuve sur France Inter.

C'est donc vers 7 h 30 du matin, selon l'entourage de Bernard Cazeneuve, que son ministère se résout à contacter la préfecture du Tarn pour lui demander de communiquer sur la mort de Rémi Fraisse. Comment la demande a-t-elle été formulée ? Qui a l'idée d'inventer la découverte fortuite d'un corps sur le site du barrage ? Ni la préfecture, ni le ministère ne s'en sont à ce jour expliqués. Aujourd'hui, place Beauvau, certains conviennent du bout des lèvres qu'avec le recul, ce communiqué était pour le moins incomplet et maladroit.

Le ministre qui ne savait rien

Bernard Cazeneuve et le général Favier, nommé au poste de DGGN par Manuel Valls en 2013, affirment ne pas avoir eu accès aux PV d'enquête soumis au secret de l'instruction. « *Les PV n'ont jamais été portés à ma connaissance* », répète Bernard Cazeneuve en boucle sur France Inter. C'est possible, mais cela semble hors propos.

Le ministre de l'intérieur est l'homme le mieux informé de la République. Lui-même et le DGGN, autorité hiérarchique des gendarmes, disposent d'autres sources d'information. Les gendarmes rendent directement compte à leur hiérarchie et au préfet, qui dirige le dispositif de maintien de l'ordre. La place Beauvau est l'un des ministères les plus centralisés et hiérarchisés, où le moindre incident remonte immédiatement, que ce soit par mail ou par téléphone.

Dès 01 h 45, la nuit du drame, sur le journal de bord du Groupement tactique gendarmerie (GTG), les gendarmes mobiles ont ainsi indiqué : « *Un opposant blessé par OF* », c'est-à-dire une grenade offensive. Moins de quinze minutes plus tard, à 01 h 59, le journal du GTG indique ceci : « *Opposant blessé serait décédé. Hémorragie externe au niveau du cou.* » Le ministère de l'intérieur prétend ne pas avoir pris connaissance de ce document.

Selon nos informations, le compte-rendu d'intervention de deux pages rédigé dès le lundi 27 par le lieutenant-colonel L., responsable du dispositif de Sivens, sur deux pages, est ainsi adressé à pas moins de sept destinataires en plus de la justice : à savoir la Direction générale de la gendarmerie nationale, (DGGN, Direction des opérations et de l'emploi), à la région de gendarmerie d'Aquitaine (RGAQ), au groupement du Tarn (GGD81) aux archives, ainsi qu'aux trois escadrons de gendarmes mobiles représentés à Sivens (28/2, 33/2 et 47/3).

Ce compte-rendu d'intervention, rédigé le 27 octobre par le lieutenant-colonel L., qui dirigeait le GTG, indique ceci : « *À 01 h 45, un petit groupe, constitué de 5 personnes, s'approche de la zone vie par l'est. Des jets de projectiles sont effectués envers les FO (ndlr - les forces de l'ordre). Après avertissements, un gradé du peloton C procède au jet d'une grenade OF, un manifestant tombe. Le GTG, présent à l'autre extrémité du dispositif, décide de l'envoi d'un PI (ndlr - peloton d'intervention) pour récupérer l'individu blessé. Après extraction, le décès est constaté par un personnel infirmier de l'EGM 28/2 La Réole (ndlr - l'escadron de gendarmes mobiles 28/2 venu de La Réole, en Gironde). À 02 h 17, arrivée des pompiers, récupération du corps.* »

Quant au journal de bord cité plus haut, il a dû, lui aussi, être transmis à la chaîne hiérarchique, donc au DGGN, avant d'être remis aux enquêteurs de la section des recherches de Toulouse.

En outre, des constatations médico-légales ont été effectuées la nuit même sur le corps de Rémi Fraisse, montrant une énorme blessure en haut du dos, et des photos ont été prises pour les besoins de l'enquête, comme l'a révélé Mediapart. À 5 heures du matin dimanche 26, le légiste conclut à une mort par explosion rapprochée. Comment croire que cette information, là non plus, ne remonte pas la chaîne hiérarchique ?

La politique de l'autruche

Sur France Inter, Bernard Cazeneuve reste dans le déni : « *La grenade offensive, qui vous dit qu'elle a été tirée sur un groupe de manifestants ? Ce n'est pas ce que disent les rapports qui m'ont été communiqués, qui disent que les règles d'usage de cette grenade ont été respectées et que la grenade a été tirée à côté du groupe.* » Preuve que le ministre a bien reçu quelques rapports sur cette affaire.

En fait, le gradé qui a tiré explique lui-même sur PV qu'il n'y voyait rien. Après avoir repéré la position du groupe avec ses lunettes de vision nocturne, il jette une grenade offensive vers un « *groupe déterminé de cinq ou six personnes* ». « *Au vu de la situation qui à mes yeux était critique, je prends la décision de jeter une grenade offensive. Avant de la jeter, je préviens les manifestants de mon intention. Devant moi il y a un grillage et je suis obligé de la jeter par-dessus celui-ci. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je prends soin d'éviter de l'envoyer sur les manifestants eux-mêmes mais à proximité de ces derniers. Donc, je la dégoupille, il fait noir mais je connais leur position puisque je l'ai vue grâce à l'observation à l'aide des « IL ». Je précise qu'au moment du jet les individus me font face* ».

Des « blessés » mis en avant

« *Il y a eu de nombreux blessés à Sivens dont on ne parle pas* », insiste le ministre de l'intérieur sur France Inter, tout à son rôle de premier flic de France. Or selon nos informations, pour la nuit du 25 au 26 octobre, on ne comptera officiellement que six blessés chez les CRS (postés sur la zone jusqu'à 21 heures pour certains, et minuit pour d'autres), dont une ITT de 30 jours pour une blessure à la main, mais aucun chez les gendarmes mobiles, suréquipés et surentraînés, malgré la violence des assauts subis et le nombre de projectiles reçus entre minuit et trois heures du matin.

Des consignes de prudence ou de fermeté ?

Le lieutenant-colonel L., commandant du GTG, entendu comme témoin dès le 26 octobre à 4 h 30 du matin, affirme sur PV : « *Je tiens à préciser que le préfet du Tarn, par l'intermédiaire du commandant de groupement, nous avait demandé de faire preuve d'une extrême fermeté vis-à-vis des opposants par rapport à toutes formes de violences envers les forces de l'ordre.* »

Depuis ces révélations, le préfet du Tarn, tout comme le ministre de l'intérieur et le directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) nient avoir donné ces consignes. « *C'est tout l'inverse qui a été donné et établi* », déclare Denis Favier sur RTL le 13 novembre. « *Ça paraîtra dans la procédure. C'est le ministre qui transmet très clairement des consignes d'apaisement, c'est moi qui les relaie sur le terrain.* » Selon l'entourage du ministre, Bernard Cazeneuve, en liaison téléphonique avec Denis Favier tout au long de la journée du 25 octobre, n'a cessé de lui donner ces « *consignes d'apaisement* ».

« J'avais conscience depuis des semaines qu'il y avait un climat d'extrême tension », explique Bernard Cazeneuve sur France Inter le 13 novembre. Pour preuve de sa bonne foi, l'intérieur met également en avant des démarches engagées auprès des agriculteurs pour éviter toute contre-manifestation sur le site de Sivens et d'éventuels affrontements lors du rassemblement des « anti-barrage ». Dès lors, les enquêtes judiciaire et administrative devront déterminer d'où venaient ces consignes d'extrême fermeté. Le patron de la gendarmerie, sur RTL, préfère dire que les gendarmes mobiles avaient « *une mission à assurer (...) : rester sur ce secteur qu'ils doivent défendre et bien sûr être en mesure de se protéger s'ils font l'objet d'agression. Ils ont fait l'objet d'agression, ils se sont défendus. On est dans cette logique-là* ». Les consignes d'apaisement, de prudence ou de modération semblent toutefois démenties par les faits. Selon nos informations, plus de 700 grenades ont été utilisées à Sivens dans la nuit où Rémi Fraisse a été tué, dont 42 offensives.

D'autres incidents avaient engagé la responsabilité des forces de l'ordre les jours précédents. Le 7 octobre, une jeune opposante, Elsa Moulin, est grièvement blessée à la main par une grenade lancée dans une caravane. Un conseiller général divers gauche du Tarn, Jacques Pagès, est jeté dans un talus par des gendarmes mobiles le 3 septembre. Des faits qui font l'objet d'une enquête interne plus large, ouverte seulement après la mort de Rémi Fraisse.

Pourquoi défendre cette « zone de vie » dans la nuit du 25 octobre ?

Le 21 octobre, lors d'une réunion de préparation présidée par Yves Mathis, directeur de cabinet du préfet du Tarn, ce dernier avait promis que « *les gendarmes ne ser(aie)nt pas placés au milieu des manifestants pour éviter les provocations* ». Il n'y a plus rien à protéger sur le chantier : les engins ont été retirés. Mais après l'incendie, le vendredi soir, du seul Algeco et d'un groupe électrogène laissés sur place, et le caillassage des trois vigiles qui étaient sur place, la préfecture considère le

pacte rompu, et les préoccupations matérielles reprennent le dessus. Il faut protéger la zone déboisée pour éviter que les zadistes ne s'y réinstallent et ne retardent à nouveau le début des travaux comme à Notre-Dame-Des-Landes.

« J'ai décidé de laisser sur place les forces de l'ordre pour protéger le chantier », déclare le préfet le 9 novembre dans La Dépêche du Midi. « À ce moment-là c'était la meilleure solution, une voie médiane que j'assume. A posteriori, bien sûr que ce n'était pas une bonne décision, mais pouvait-on demander aux vigiles qui gardaient le chantier de revenir alors que le vendredi soir ils avaient été attaqués ? C'était l'assurance que le chantier ne pourrait pas reprendre le lundi ou le mardi. »

C'est d'ailleurs avec cette mission que le préfet Thierry Gentilhomme a été nommé le 1^{er} septembre 2014. Il arrive tout droit du ministère de l'intérieur où il a occupé, sous Guéant puis Valls et Cazeneuve, le poste de directeur de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières et de haut fonctionnaire adjoint chargé du développement durable. L'une de ses premières déclarations dans la presse du Tarn, dix jours après son arrivée, est d'ailleurs pour le projet de barrage au Testet : *« Il n'y a pas d'ambiguïté, c'est un problème d'ordre public dans un État de droit qui demande le respect des procédures. Les violences sont inacceptables. Des décisions ont été rendues. Le dossier a fait l'objet de toutes les procédures nécessaires. Tout le monde a pu s'exprimer. Le chantier doit démarrer. »* Fermez le ban.

En deux mois, pourquoi aucune alerte n'a fonctionné au ministère de l'intérieur ?

Plusieurs faits graves auraient pu alerter le ministère de l'intérieur avant la mort de Rémi Fraisse sur deux mois de tension et de harcèlement des gendarmes sur la Zad. Une vingtaine de plaintes liées à des violences supposées des gendarmes ont été déposées par des opposants au barrage depuis début septembre auprès de la justice : expulsions sans décision de justice, mise en danger de la vie d'autrui et destruction de biens personnels, tirs de Flashball, tirs tendus de grenades, interpellations violentes, etc. Ces faits sont documentés par de nombreuses vidéos mises en ligne par des militants.

Dès le 3 septembre, un conseiller général divers gauche du Tarn, Jacques Pagès, est jeté dans un talus par des gendarmes mobiles. Le 7 octobre, lors de l'expulsion de Gazad, une jeune opposante Elsa Moulin est grièvement blessée à la main par une grenade lancée par un gendarme du Psig dans une caravane. Le 10, c'est un zadiste qui affirme avoir été blessé à la main par un tir de Flashball et fait l'objet selon son avocate de 45 jours d'ITT. Malgré les rapports que chaque policier ou gendarme doit rédiger après l'usage de ces armes, aucune enquête administrative n'est ouverte avant la mort de Rémi Fraisse.

Et c'est une ex-ministre, Cécile Duflot, qui le 20 octobre, de retour du Testet, alerte le préfet du Tarn, puis le président de la République ainsi que le ministre de l'intérieur. Ce dernier affirme avoir ensuite donné des *« consignes d'apaisement »*. Mais il faudra attendre le drame de la mort de Rémi Fraisse le 26 octobre pour qu'une enquête administrative sur le maintien de l'ordre à Sivens, englobant tous ces faits, soit confiée à l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN). Elle doit être rendue au ministre de l'intérieur début décembre 2014.

Pourquoi la gendarmerie répète-t-elle que la grenade offensive n'a jamais tué,

malgré le précédent de 1977 ?

Le 29 octobre, Denis Favier, patron de la gendarmerie nationale, affirme sur BFMTV que la grenade offensive *« n'est pas une arme qui tue, c'est une arme qui déclenche un effet assourdissant »*. Il souligne que la gendarmerie n'a *« jamais eu de problème en maintien de l'ordre avec des grenades offensives »*, alors qu'il s'agit d'une *« munition régulièrement engagée »*.

C'est passer sous silence la mort en 1977 de Vital Michalon lors d'une manifestation contre la centrale nucléaire Superphénix de Creys-Malville (Isère). Selon sa famille qui a pris la parole dans plusieurs médias, ce jeune professeur de physique de 31 ans avait été tué par une grenade offensive. *« Il y a 37 ans, nous avions dit : « Plus jamais ça ! » », s'est indigné son frère Emmanuel Michalon dans Le Parisien. « Nous avons demandé, par un appel aux députés et une pétition, l'interdiction des grenades offensives contre les manifestations. Cet appel est resté lettre morte. »*

Pourtant, le général Denis Favier l'assure, 37 ans après les faits, il n'y a *« pas de certitude »* sur le lien entre la grenade offensive et la mort de Vital Michalon. Dans la nuit du 26 octobre, le patron de la gendarmerie indique à Bernard Cazeneuve *« qu'une grenade offensive avait été lancée mais que la gendarmerie considérait qu'elle n'était pas à l'origine de la mort pour des raisons qui tiennent au fait qu'aucune grenade offensive n'a occasionné la mort de manifestants au cours des dernières années »*, selon le récit du ministre sur France Inter.

Même après l'annonce par le procureur de Sivens de la piste de la grenade offensive le mardi 28 octobre, les gendarmes nient la réalité, persuadés, de bonne ou de mauvaise foi, que les grenades offensives seules ne peuvent tuer. *« Les spécialistes se montrent catégoriques : elles ne peuvent tuer, sauf improbable concours de circonstances, écrit Le Monde le 29 octobre. Dans l'hypothèse où l'une de ces grenades aurait provoqué la mort de Rémi Fraisse, tous les experts évoquent une combinaison avec un autre élément comme un fumigène, une cartouche de gaz ou même peut-être un aérosol. »*

« Le ministère n'a d'abord rien dit, car ils cherchaient si l'autopsie et les analyses ne pourraient pas révéler la présence d'autres engins explosifs, auquel cas la grenade n'aurait été que le facteur déclencheur », décrypte aujourd'hui un haut responsable policier.

Comment le pouvoir a organisé son irresponsabilité politique

Fidèle à sa gestion de crise déjà entrevue dans d'autres dossiers, l'exécutif a pris soin de ne jamais trop communiquer pour ne surtout pas dégager de responsabilité politique, quitte à apparaître comme foncièrement inhumain et insensible à la mort d'un jeune homme de 21 ans. Après les développements de l'enquête judiciaire laissant entrevoir le mensonge d'État du pouvoir, c'est le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve qui a été laissé seul en première ligne, par François Hollande et Manuel Valls. De sources informées et recoupées, l'intervention du président de la République est survenue face au refus de son premier ministre de s'exprimer. Façon de lui forcer la main et de l'impliquer dans un dossier très délicat, où Valls aimerait ne pas apparaître du tout, lui qui a, à plusieurs reprises, affirmé qu'il ne céderait pas à Sivens comme son prédécesseur, Jean-Marc Ayrault, l'avait fait à Notre-Dame-des-Landes.

Impossible d'imaginer pourtant, sauf à admettre une grave défaillance au sommet de l'État, que l'Élysée et Matignon n'aient pas été mis immédiatement au courant de la mort du militant écologiste. Surtout depuis que Bernard Cazeneuve a indiqué avoir été informé de ce décès dans la nuit. Impossible également que la mort d'un homme dans un contexte de manifestation, le premier

depuis Malik Oussebine en 1986, sous un gouvernement de droite, n'ait pas immédiatement alerté les plus hautes autorités de l'État. À moins de considérer comme intelligent le fait de se draper dans l'inhumanité et le mépris. « *Il est quand même étonnant de constater, avec le recul, que les réseaux écolos sont plus fiables que ceux des autorités en termes d'information* », explique un dirigeant écolo.

Difficile enfin d'imaginer que Manuel Valls, ancien ministre de l'intérieur qui connaît personnellement le patron de la gendarmerie, Denis Favier, pour l'avoir eu comme collaborateur place Beauvau (comme « conseiller gendarmerie »), ne se soit pas tenu personnellement au courant. Malgré tout, François Hollande et Manuel Valls n'ont réagi que deux jours après la mort de Rémi Fraisse, en promettant la vérité mais aussi en ciblant les écologistes et Cécile Duflot, accusés d'instrumentaliser l'affaire.

Alors que les raisons de la cause du décès de Rémi Fraisse et le déroulé des faits ont été immédiatement connus des services de l'État, pourquoi avoir attendu si longtemps ? Comment expliquer dans ce contexte dramatique une communication si martiale notamment de la part de Manuel Valls (« *à la Clemenceau* », dit un ministre), qui a contribué à entretenir la confusion entre les militants, pour la plupart pacifiques, anti-barrage et les « casseurs » ? Comment ces deux jours ont-ils été gérés au sommet de l'État ?

À toutes ces questions, l'exécutif oppose un lourd silence. L'Élysée, interrogée jeudi matin, s'en tient aux propos du chef de l'État sur TF1 le 6 novembre. « *L'important est de respecter la mémoire de Rémi Fraisse et de faire toute la lumière, assure-t-on dans l'entourage de Hollande. La divulgation progressive des procès-verbaux dans la presse ne change pas notre vision des choses.* » Au château, on estime que « *Bernard Cazeneuve est précis, factuel* » dans ses explications. Et on fait bloc derrière ce proche de François Hollande : « *Le ministre de l'intérieur exprime la position de l'exécutif.* »

À Matignon, on refuse aussi de revenir sur le déroulé du week-end du drame, malgré une série de questions précises adressées aux services de Manuel Valls. « *À moins qu'elles ne concernent que très directement Matignon, merci de les envoyer au ministère de l'intérieur, pleinement compétent* », nous répond-on d'abord. Nos questions concernant « très directement » le rôle du premier ministre, elles ne recevront toutefois aucune réponse, autre que : « *Le ministère de l'intérieur est pleinement compétent.* » « *C'est la "technique Fouks" dite du bathyscaphe, s'agace Cécile Duflot : on se terre en eau profonde et on attend que ça passe.* » Une façon, aussi, de dresser un discret cordon de sécurité entre Matignon et la place Beauvau, alors que la défense du ministre de l'intérieur ne convainc pas, hormis ceux, très nombreux dans les rangs socialistes, qui ne veulent pas voir qu'il y a eu un dysfonctionnement. « *Il ne désavoue pas Cazeneuve, mais sans plus* », explique d'ailleurs un député ayant récemment rencontré Valls.

Seul devant la presse, après les révélations de Mediapart et du *Monde* de mercredi, Bernard Cazeneuve organise sa défense, et se charge lui-même de convaincre les rares dirigeants PS dubitatifs, le plus souvent anciens leaders étudiants ou investis dans les réseaux de défense des droits de l'Homme. Jeudi midi, il a ainsi reçu à déjeuner les parlementaires David Assouline, Daniel Goldberg, Régis Juanico, Pascal Cherki, Fanélie Carré-Conte, ainsi que la secrétaire nationale du PS aux libertés publiques du PS, Marie-Pierre de La Gontrie, et Laura Slimani, la présidente du Mouvement des jeunes socialistes (MJS).

Visiblement « *affecté* » et voulant « *attraper le coup* », aux dires d'un participant, le ministre leur annonce son intention d'interdire l'usage des grenades offensives (ce qu'il fera quelques heures plus tard), puis évoque, pour la fin de l'année, d'autres mesures sur le rapport police-citoyens, en se gardant bien de s'engager sur le récépissé de contrôle d'identité, une promesse de Hollande

enterrée par Valls ministre de l'intérieur, malgré le soutien à la mesure de Jean-Marc Ayrault. Visiblement, Cazeneuve n'est pas en situation d'imposer, à l'inverse de son prédécesseur, sa vision de l'ordre républicain à son premier ministre.

Au cours du déjeuner, Cazeneuve martèle un message clair à des convives incrédules mais acquis à sa cause : il n'est coupable d'aucune faute, car il a décidé de laisser faire la justice, c'est le préfet qui a décidé de renvoyer les gendarmes sur le site, sans qu'il en ait été informé, et c'est normal. Quand il lui est demandé comment il était possible qu'on ne lui communique pas les PV de l'expertise médico-légale, rapporte un autre présent, Cazeneuve aurait juste répondu : *« Parce que nous ne sommes plus sous la droite, qu'un procureur est désigné et qu'on laisse faire la justice de façon indépendante. »*

À la sortie d'un repas ayant duré plus de deux heures, les avis de trois des participants oscillent entre *« un mec sincère mais clairement pas au courant de tout, qui a trop fait confiance aux flics »* et *« un symbole du manque d'appréciation de ce gouvernement des dangers sur le terrain, à Sivens »*. *« Si tout semble avoir correctement fonctionné institutionnellement, il est évident qu'il restera une faute politique lourde, celle de ne pas avoir pris la mesure d'un manifestant mort »*, explique un parlementaire tentant de résumer l'opinion commune de ceux quittant la table de Beauvau.

Avec les écologistes, l'épisode risque d'acter une rupture profonde, même si les parlementaires font encore officiellement partie de la majorité. La secrétaire nationale du mouvement, Emmanuelle Cosse, constate l'impuissance de leurs protestations, non sans amertume. *« Trois semaines après la mort de Rémi Fraisse, la colère ne passe pas. Les demandes d'explications non plus, écrit-elle dans un communiqué ce vendredi. On a voulu mettre la réaction des écologistes sur le compte de la sensiblerie ou, pire, d'une envie de "récupération". Il s'agit pourtant de demander la vérité et de répondre à de simples questions. »*

Ce jeudi, lors d'un petit déjeuner prévu de longue date avec les deux coprésidents du groupe EELV à l'assemblée, Barbara Pompili et François de Rugy, l'intention de Manuel Valls n'était visiblement pas celle de s'attarder sur le sujet. *« Il a surtout essayé de nous faire passer des messages, sur la transition écologique, la prochaine conférence de l'Onu sur le climat à Paris en 2015 ou la réforme territoriale, explique Rugy. Comme s'il fallait passer à autre chose. On lui a répondu qu'on ne pouvait traiter de sujets de travail en commun que les uns après les autres, ou au moins en parallèle avec le règlement de l'affaire de Sivens. »*

Aux yeux de Cécile Duflot, qui ne décolère pas elle non plus de la gestion du dossier par le gouvernement, l'affaire aura au moins le mérite de *« montrer que s'il n'y avait pas eu d'écologistes à l'Assemblée, il se serait passé la même chose qu'avec Vital Michalon à Creys-Malville il y a 37 ans : un militant écologiste pacifique meurt à cause d'une grenade policière dans l'indifférence générale, avant que l'affaire ne soit étouffée... »*.

Stéphane Allières, Michel Deléan, Louise Fessard, Jade Lindgaard et Mathieu Magnaudeix

P.-S.

* Article publié sur Mediapart, le 14 novembre 2014 :

<http://www.mediapart.fr/journal/france/141114/comment-le-pouvoir-reecrit-la-mort-de-remi-fraisse?onglet=full>